

Le frelon asiatique une nécessité d'agir



Un dispositif de surveillance et de lutte visant à repérer, répertorier et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées a été mis en place dans le département de l'Eure.
Il est co-financé par l'Agglo Seine-Eure.

Comment agir ?

Si vous voyez un nid de frelon :

- N'intervenez pas seul et ne restez pas à proximité du nid.

- **Prenez contact avec le service rivières et milieux naturels de l'Agglo Seine-Eure via ce formulaire** (rubrique « Mes démarches en ligne »).

Photos, localisation et hauteur du nid

vous sont demandées pour remplir votre demande d'intervention.

Ne prenez aucun risque !

- Suite au dépôt de votre dossier en ligne et en cas de validation de celui-ci, la **liste des entreprises agréées** vous sera communiquée.

Prise en charge financière* de la destruction du nid

→ 80 € de participation max. de l'Agglo Seine-Eure, sous réserve d'une prise de contact avec le service rivières et milieux naturels **avant toute intervention.**

* dans la limite des crédits disponibles pour l'année 2026.

Savoir reconnaître le frelon asiatique

Ce redoutable prédateur s'attaque à toutes sortes d'insectes, mais principalement aux abeilles, maillon indispensable dans la chaîne alimentaire !



Frelon asiatique
(taille réelle 3cm)



Frelon européen
(taille réelle 4cm)

Zoom sur les nids



Nid primaire du frelon asiatique



Nid secondaire du frelon asiatique

Contact

Service rivière et milieux naturels, Agglo Seine-Eure
02 32 50 89 52 • biodiversité@seine-eure.com